

Québec, le 25 novembre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Objet : Pétition concernant l'opposition aux « compressions budgétaires imposées au réseau des cégeps »

Cher collègue,

Le 23 octobre dernier, la députée de Terrebonne, M^{me} Catherine Gentilcore, déposait une pétition demandant « l'annulation immédiate des compressions budgétaires de 151 millions de dollars imposées au réseau collégial pour l'année 2025-2026 ainsi que la levée du gel de recrutement et des plafonds d'heures rémunérées ».

Le ministère de l'Enseignement supérieur est conscient des défis auxquels font face les cégeps dans le contexte actuel. Il reconnaît l'importance du réseau collégial dans le développement du Québec et son rôle essentiel dans la formation de la relève et l'accessibilité aux études supérieures.

La conjoncture économique favorable des dernières années a permis d'investir dans les services publics. Depuis 2018, le rattrapage a été important en enseignement supérieur :

- les subventions de fonctionnement aux cégeps ont augmenté de 50 %, passant de 2 milliards de dollars à 3 milliards annuellement;
- la subvention moyenne par étudiant est passée de 11 300 \$ à 15 200 \$, soit une hausse de 3 900 \$;
- en comparaison, pour les sept années précédentes, soit de 2011-2012 à 2018-2019, l'augmentation avait été limitée à moins de 20 % (300 M\$).

... 2

Ces investissements, qui ont permis de renforcer la contribution des cégeps, ne sont pas remis en question et l'essentiel de ce financement est maintenu et récurrent.

Toutefois, les décisions budgétaires gouvernementales doivent tenir compte de la situation économique générale et des pressions importantes sur les finances publiques. En effet, le Québec est confronté à des choix budgétaires, et les cégeps ainsi que les réseaux universitaire et collégial privé agréé aux fins de subventions doivent faire leur part.

De plus, malgré le gel de recrutement et le plafond des heures rémunérées, les établissements disposent d'une marge de manœuvre suffisante pour prioriser leurs activités d'enseignement et se concentrer sur l'accueil et la formation des étudiants.

Enfin, les nouvelles pratiques de financement des infrastructures s'inscrivent dans une perspective de saine gestion des finances publiques. Les établissements conservent leur autonomie en priorisant leurs projets à même leurs enveloppes disponibles. De plus, le Ministère leur fournit désormais une plus grande prévisibilité en leur fournissant des niveaux préliminaires sur trois ans, ce qui facilite la planification de leurs investissements. D'ailleurs, au PQI 2025-2035, le Ministère a obtenu un relèvement de près de 6 % de son enveloppe sectorielle, dont plus de la moitié est associée à des investissements en maintien d'actifs.

Les établissements peuvent compter sur le soutien et l'accompagnement en continu du Ministère à cet égard. Celui-ci demeure engagé à soutenir le réseau collégial et à collaborer avec les établissements afin d'assurer la poursuite de leur mission éducative, tout en maintenant une gestion rigoureuse et responsable des fonds publics.

Je vous prie de recevoir, cher collègue, mes meilleures salutations.

La ministre,



Martine Biron